

Vevey, le 30 juin 2021

## **Concerne : Nouvelle demande de moratoire des « vaccins » contre le SRAS-CoV-2**

Mesdames, Messieurs,

Nous faisons référence à notre première demande de moratoire des « vaccins » prévus contre l'infection au SRAS CoV-2, du mois de janvier 2021, à laquelle vous n'avez pas jugé utile de donner une suite favorable, malgré la pertinence des motifs invoqués.

Suite à la mise en évidence récente de la toxicité de la protéine spike produite dans le cadre du procédé « vaccinal » qui pourrait expliquer les complications thrombo-emboliques observées, **nous sommes contraints à vous alerter une nouvelle fois de manière urgente et instante.**

Il paraît particulièrement approprié de rappeler le principe élémentaire de précaution guidé par l'objectif de « primum non nocere ». Compte tenu des conditions expérimentales, des risques avérés, du manque de transparence et de rigueur des tenues des données de pharmacovigilance, et des entorses graves à **l'éthique médicale qui prévoit le consentement libre et éclairé**, nous vous rendons attentifs qu'en cas de refus de votre part d'entrer en matière, nous n'hésiterons pas à prendre toutes les mesures utiles afin que notre droit à une réponse approfondie soit respecté.

En conséquence de ce qui précède nous demandons :

- **la cessation de la campagne vaccinale et expérimentale basée sur la technologie génétique à ARNm non-naturel ;**
- **la suspension immédiate des autorisations à durée limitée (ADL) octroyées par Swissmedic pour ces « vaccins » ;**
- **la suspension immédiate des campagnes de propagande massive #JeMeVaccine « pour que la vie reprenne » et « un geste du cœur pour tous », lancée pour encourager la vaccination anti-COVID 19 et visant toute la population dès 12 ans, quel que soit l'état de santé individuel.**

### **Ceci pour les raisons suivantes :**

- 1 – Les essais cliniques de phase 3 ne sont pas terminés**
- 2 – Critères d'octroi de l'autorisation à durée limitée non respectés**
- 3 – Les effets secondaires à moyen et long terme ne sont pas connus**
- 4 – Les effets indésirables sont insuffisamment annoncés et néanmoins très préoccupants !**
- 5 – Le consentement éclairé n'est pas appliqué**
- 6 – Il existe d'autres voies de traitement précoce et bon marché**
- 7 – Démocratie et Constitution bafouées : discriminations et absence de débat ouvert**



### **1 – Les essais cliniques de phase 3 ne sont pas terminés**

**Les essais cliniques des phase 3 pour les injections de Pfizer-BioNTech et Moderna sont actuellement inachevés, puisqu'ils prennent fin en mai 2023<sup>1</sup> et octobre 2022<sup>2</sup> respectivement.**

L'état des connaissances au sujet de cette technologie<sup>3</sup> est par conséquent encore limité et jamais, dans toute l'histoire de la médecine, une campagne pour une thérapie expérimentale n'a été lancée sur l'ensemble de la population.

### **2 – Critères d'octroi de l'autorisation à durée limitée non respectés**

**Selon la loi, une autorisation à durée limitée (ADL) octroyée par Swissmedic est en principe prévue pour mettre à disposition (en dehors des essais cliniques) des traitements destinés à des malades atteints de pathologies mortelles.**

Or, ces produits encore méconnus à large échelle bénéficient d'une telle ADL alors qu'ils concernent une maladie globalement peu mortelle.

**En effet, selon les statistiques tirées du site [www.covid19.admin.ch](http://www.covid19.admin.ch), parmi les cas, hospitalisations et décès confirmés en laboratoire, le taux de mortalité\* par tranche d'âge est :**

Du 20 février 2020 au 5 janvier 2021

**00-09 ans = 0.042 %**

**10-19 ans = 0.000 %**

**20-29 ans = 0.004 %**

**30-39 ans = 0.01 %**

**40-49 ans = 0.03 %**

**50-59 ans = 0.16 %**

**60-69 ans = 1.03 %**

**70-79 ans = 5.21 %**

**+80 ans = 16.12 %**

*À noter que l'espérance de vie en Suisse est de 83 ans.*

### **3 – Les effets secondaires à moyen et long terme ne sont pas connus**

**Swissmedic a totalement conscience que, contrairement à des effets secondaires à court terme, il n'existe aucune donnée, ni de possibilité de faire des projections, en ce qui concerne les effets à moyen et long terme<sup>4</sup> de ces produits biotechnologiques à base de nucléotides modifiés et non-naturels<sup>5</sup>.**

Les nouveaux principes actifs du « vaccin », dont le code ARNm synthétique<sup>5</sup> pour fabriquer la protéine spike (la glycoprotéine de surface), la spike en soi et les nanolipides synthétiques, peuvent être pathogènes avec des actions pro-inflammatoires et toxiques pour les cellules et le métabolisme, altérant la fonction endothéliale<sup>6</sup> et endommageant de nombreux tissus et organes.<sup>7,8,9,10</sup>

Le calcul « bénéfice-risque » de ces produits, indissociable de l'éthique médicale basée sur le « PRIMUM NON NOCERE », ne peut donc être valablement établi en leur faveur.

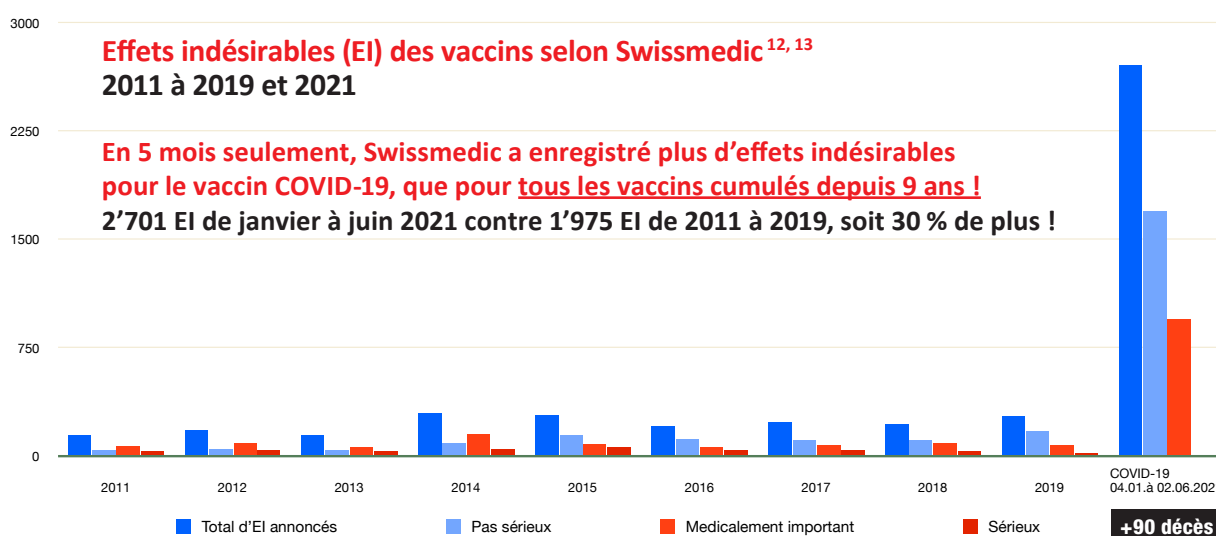


Etonnement ces produits sont pourtant recommandés à toute la population, y compris aux jeunes, aux femmes enceintes et aux personnes ayant une médication lourde (notamment contre le cancer), par exemple, alors qu'aucune étude préalable n'a été effectuée quant aux effets adverses sur ces sous-groupes, ni quant aux interactions médicamenteuses potentiellement dangereuses.

**Nous vous rappelons que la responsabilité juridique des autorités politiques et sanitaires en cas d'effets potentiels délétères ou létaux, ainsi que pour fraude, tromperie et mauvaise conduite, est engagée.**

Ce qui n'est pas le cas, rappelons-le, des laboratoires pharmaceutiques qui ont négocié leur impunité en cas d'effets indésirables liés à leurs produits.

**4 – Les effets indésirables sont insuffisamment annoncés et néanmoins très préoccupants !**  
Selon les estimations de Swissmedic, seuls 10 % des effets indésirables sont annoncés pour les vaccins<sup>11</sup>.



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	COVID-19 04.01.à 02.06.2021
Total EI annoncés pour tous les vaccins	143	183	138	296	278	209	232	223	273	2701
Pas sérieux	38	49	43	92	138	115	110	105	177	1701
Medicalement important	68	93	58	151	83	55	77	87	77	950
Sérieux	37	41	37	53	57	39	45	31	19	

**En Suisse, au 18 juin 2021, Swissmedic a recensé 2 994 effets indésirables, dont 1 043 graves et 97 décès<sup>14</sup> (3 768 490 personnes vaccinées).**

A titre d'exemple à l'étranger, au Royaume-Uni, au 19 mai 2021, on a ainsi répertorié : 859 481 effets adverses recensés pour 236 960 personnes, et 1213 décès (37 250 363 personnes vaccinées avec au moins une dose)<sup>15</sup>. Dans l'UE, plus de 11 500 décès ont été signalés suite à la vaccination jusqu'au 15 mai, ainsi que 280 943 personnes avec des séquelles<sup>16</sup>.



**Ces chiffres incluent des troubles neurologiques et sensoriels, des troubles de la coagulation, des troubles respiratoires, des infections (y compris par le COVID), des maladies auto-immunes, des pathologies sur l'appareil reproducteur féminin et des décès.**

Nous constatons aussi un phénomène étrange mais bien réel de magnétisme sur le corps, ou « magnétofection », suite à la vaccination, observé dans de nombreux cas cliniques !

Ces dégâts ne sont pas acceptables pour un produit détenant seulement une autorisation à durée limitée, encore en phase 3 des essais cliniques, et pour une maladie peu mortelle pour la grande majorité de la population.

Nous estimons que Swissmedic ne peut pas honnêtement prétendre qu'il existe un profil bénéfice-risque positif en faveur de cette injection génique et expérimentale.

### **5 – Le consentement éclairé n'est pas appliqué**

**Seule la présentation orientée sur les bénéfices supposés de ces produits biotechnologiques est présentée aux personnes qui se vaccinent. Les effets adverses, parfois graves, sont pourtant largement minimisés.**

En plus, les patients sont indûment influencés lorsque les informations sur les risques sont présentées selon une approche de risque relatif et non de risque absolu<sup>17</sup>, ce qui fausse grandement l'interprétation de l'efficacité de ces « vaccins ».

**Dans ce contexte, alors que même des adultes ne peuvent pas exercer un consentement éclairé, nous sommes d'autant plus effarés par les récentes propositions visant à permettre aux enfants de 10 ans de se faire vacciner sans autorisation parentale<sup>18</sup>.**

**Prenons note de l'article 1 du Code de Nuremberg<sup>19</sup> :**

*« Le consentement volontaire du sujet humain est absolument essentiel. Cela veut dire que la personne concernée doit avoir la capacité légale de consentir ; qu'elle doit être placée en situation d'exercer un libre pouvoir de choix, sans intervention de quelque élément de force, de fraude, de contrainte, de supercherie, de duperie ou d'autres formes sournoises de contrainte ou de coercition ; et qu'elle doit avoir une connaissance et une compréhension suffisantes de ce que cela implique, de façon à lui permettre de prendre une décision éclairée. »*

### **6 – Il existe d'autres voies de traitement précoce et bon marché**

**Depuis des mois, des médecins du monde entier tentent de faire savoir qu'ils parviennent à des résultats probants grâce à des traitements précoces et peu coûteux. Leurs affirmations sont désormais corroborées par des études scientifiques solides, nombreuses et à grande échelle<sup>20</sup>.**

Ces centaines de médecins publient et partagent leurs expériences de prise en charge précoce, à l'aide de traitements et suivis efficaces et peu coûteux, dont l'Ivermectine. Toutes ces approches contribueraient pourtant à décharger les unités de soins intensifs des hôpitaux.



Malgré cela, toutes ces voies alternatives sont purement et simplement ignorées par les autorités politiques et sanitaires, engoncées dans une vision étroite des seules réalités hospitalières. Toute la puissance de frappe de la médecine de première ligne est ainsi tout bonnement mise sur la touche, à l'heure où toutes les forces et toutes les voies thérapeutiques possibles devraient être explorées dans la lutte de ce qui est en train de devenir non plus une épidémie, mais une endémie avec laquelle il va falloir apprendre à vivre.

**Cette censure intellectuelle et scientifique est d'autant plus inadmissible que la campagne de vaccination comme seule arme bafoue de manière éhontée le serment d'Hippocrate et le principe de précaution.**

**7 – Démocratie et Constitution bafouées : discriminations et absence de débat ouvert**  
**Sous la loi d'urgence COVID 19, les autorités mettent en place les instruments juridiques visant une discrimination des non-vaccinés, et des citoyens qui refuseront de se soumettre aux tests invasifs. Ceci est une violation directe de la convention d'Oviedo, qui vise à protéger la dignité et l'identité de tous les êtres humains et à garantir à toute personne, sans discrimination, le respect de son intégrité et de ses autres droits et libertés fondamentales à l'égard des applications de la biologie et de la médecine.<sup>21</sup>**

Sans le certificat COVID/pass sanitaire, les individus pourront-ils circuler librement et participer à la vie sociale, comme l'exige la Constitution suisse ?

Nous demandons l'opportunité de débattre ouvertement avec vos experts, notamment la Commission fédérale pour les vaccinations, afin de pouvoir aborder avec intégrité et transparence nos préoccupations urgentes en matière de santé publique, d'éthique, de transparence, de respect de la démocratie et de la liberté de nos concitoyens.

**Nous, médecins, pharmaciens, infirmiers, personnels soignants, professionnels de la santé (indépendants ou en institution), conscients de notre responsabilité, exigeons un MORATOIRE IMMÉDIAT sur la campagne d'injection à technologie ARNm, afin de garantir la protection de la santé des citoyens, de nos enfants, ainsi que des générations futures.**

Au nom de l'ONG, Réinfo Santé Suisse International  
Delphine Héritier de Barros, Présidente  
[info@reinfosante.ch](mailto:info@reinfosante.ch)

Au nom d'Alétheia  
Dr. méd. Andreas Heisler  
[info@aletheia-scimed.ch](mailto:info@aletheia-scimed.ch)

Copies : Swissmedic, OFSP, Commission fédérale pour les vaccinations, Médecins cantonaux, FMH, Sociétés romandes de médecins, SwissEthics, aux membres de parlement, aux médias, etc.

## Références

- 1 <https://ClinicalTrials.gov/show/NCT04368728>
- 2 <https://ClinicalTrials.gov/ct2/show/NCT04470427>
- 3 Cette technologie d'ARNm pour utilisation contre une maladie virale, à été étudiée pour le premier fois en essai clinique ouvert, non contrôlé, prospectif, de phase 1 sur 101 personnes en bonne santé, de 2013 à 2016 par CureVac AG.  
« *Interpretation : Cette toute première démonstration chez l'homme montre qu'un candidat-vaccin prophylactique à base d'ARNm peut induire des anticorps fonctionnels stimulables contre un antigène viral lorsqu'il est administré avec un dispositif sans aiguille, mais pas lorsqu'il est injecté par une seringue.* »  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/28754494/>  
**Avant le vaccin COVID, aucun essai de phase 3 d'un vaccin à ARNm pour une maladie virale n'avait été lancé.**
- 4 [https://www.swissmedic.ch/dam/swissmedic/fr/dokumente/stab/networking/ergebnisprotokoll\\_07\\_12\\_20.pdf.download.pdf/201207\\_Ergebnisprotokoll.pdf](https://www.swissmedic.ch/dam/swissmedic/fr/dokumente/stab/networking/ergebnisprotokoll_07_12_20.pdf.download.pdf/201207_Ergebnisprotokoll.pdf)
- 5 Nance, K.D.; Meier, J.L. *Modifications in an Emergency: The Role of N1-Methylpseudouridine in COVID-19 Vaccines.* ACS Central Science 2021 7 (5), 748-756. DOI: 10.1021/acscentsci.1c00197  
<https://pubs.acs.org/doi/10.1021/acscentsci.1c00197>
- 6 Lei, Y.; Zhang, J.; Schiavon Cara, R.; He, M.; Chen, L.; Shen, H.; Zhang, Y.; Yin, Q.; Cho, Y.; Andrade, L.; et al. *SARS-CoV-2 Spike Protein Impairs Endothelial Function via Downregulation of ACE 2.* Circ. Res. 2021 April 30, 128, 1323–1326.  
PMID: 33784827 doi: 10.1161/CIRCRESAHA.121.318902  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC8091897/pdf/res-128-1323.pdf>
- 7 Suzuki YJ. *The viral protein fragment theory of COVID-19 pathogenesis.* Med Hypotheses. 2020 Nov;144:110267.  
doi: 10.1016/j.mehy.2020.110267. Epub 2020 Sep 11. PMID: 33254571; PMCID: PMC7485542.  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/33254571/>
- 8 Suzuki YJ, Gychka SG. *SARS-CoV-2 Spike Protein Elicits Cell Signaling in Human Host Cells: Implications for Possible Consequences of COVID-19 Vaccines.* Vaccines (Basel). 2021 Jan 11;9(1):36. doi: 10.3390/vaccines9010036. PMID: 33440640; PMCID: PMC7827936.  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/33440640/>
- 9 Seneff, S.; Nigh, G. (2021). *Worse Than the Disease? Reviewing Some Possible Unintended Consequences of the mRNA Vaccines Against COVID-19.* International Journal of Vaccine Theory, Practice, and Research, 2(1), 402-443.  
Récupéré de <https://ijvtp.com/index.php/IJVTPR/article/view/23> (Travail original publié le 10 mai 2021)  
« *L'autre chose qu'ils ont faite avec l'ARN, c'est qu'ils y ont ajouté beaucoup de G (guanine) et de C (cytosine), ce qui le rend beaucoup plus apte à fabriquer des protéines. Le gain du virus naturel a été multiplié par 1 000, ce qui rend l'ARN beaucoup plus disposé à fabriquer une protéine. Ainsi, il produira beaucoup plus de protéines de pointe que ce que vous auriez obtenu avec un virus à ARN naturel.* »
- 10 Walach, H.; Klement, R.J.; Aukema, W. *The Safety of COVID-19 Vaccinations—We Should Rethink the Policy.* Vaccines 2021, 9, 693.  
<https://doi.org/10.3390/vaccines9070693> <https://www.mdpi.com/2076-393X/9/7/693>
- 11 [https://www.swissmedic.ch/dam/swissmedic/fr/dokumente/stab/networking/ereignisprotokoll\\_22\\_09\\_2020.pdf.download.pdf/200922\\_Ergebnisprotokoll\\_FR.pdf](https://www.swissmedic.ch/dam/swissmedic/fr/dokumente/stab/networking/ereignisprotokoll_22_09_2020.pdf.download.pdf/200922_Ergebnisprotokoll_FR.pdf)  
« *On estime que 90 % des EI ne sont pas annoncés à Swissmedic...* »
- 12 <https://www.swissmedic.ch/swissmedic/fr/home/news/coronavirus-covid-19/covid-19-vaccines-safety-update.html>
- 13 <https://www.swissmedic.ch/swissmedic/en/home/humanarzneimittel/market-surveillance/pharmacovigilance/vaccinovigilance.html>
- 14 <https://www.swissmedic.ch/swissmedic/fr/home/news/coronavirus-covid-19/covid-19-vaccines-safety-update-1.html>
- 15 <https://www.gov.uk/government/publications/coronavirus-covid-19-vaccine-adverse-reactions/coronavirus-vaccine-summary-of-yellow-card-reporting>
- 16 [www.adrreports.eu/fr](http://www.adrreports.eu/fr)
- 17 Brown, R.B. *Outcome Reporting Bias in COVID-19 mRNA Vaccine Clinical Trials.* Medicina 2021, 57, 199.  
<https://doi.org/10.3390/medicina57030199>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC7996517/pdf/medicina-57-00199.pdf>
- 18 <https://www.20min.ch/fr/story/les-enfants-pourraient-se-faire-vacciner-meme-si-les-parents-refusent-627644157428>
- 19 <https://history.nih.gov/download/attachments/1016866/nuremberg.pdf?version=1&modificationDate=1589152811742&api=v2>
- 20 <https://c19ivermectin.com/>  
<https://covid19criticalcare.com/>  
<https://c19hcq.com/>  
<https://ivermectine-covid.ch/>  
<https://reinfocovid.fr/science/livermectine-dans-le-traitement-de-la-covid/>
- 21 [https://www.coe.int/fr/web/bioethics/oviedo-convention?fbclid=IwAR0Al-MBygPu2seTo7Oa7q5-daOFUdKY\\_ctLpla1XZ\\_mxBCITrA8wkpCQks](https://www.coe.int/fr/web/bioethics/oviedo-convention?fbclid=IwAR0Al-MBygPu2seTo7Oa7q5-daOFUdKY_ctLpla1XZ_mxBCITrA8wkpCQks)